# HÔPITAUX, LÉPROSERIES ET BODOMIES DE RODEZ DU MILIEU DU XIVº SIÈCLE À 1676

PAR

### ROGER NOUGARET

licencié es lettres

#### INTRODUCTION

À partir du milieu du XIVe siècle, époque à laquelle la peste et la guerre entraînent de profonds bouleversements, perceptibles dans le domaine de l'assistance jusqu'en 1676, année de la fondation de l'hôpital général, les établissements hospitaliers de Rodez tendent à l'unification. Ce processus met en jeu divers facteurs : rapports de pouvoirs autour des hôpitaux, composition et gestion des temporels, typologie des assistés et du personnel hospitalier, attitude de la société.

La peste et les établissements réservés aux pestiférés, les bodomies, posent des problèmes particuliers : ni le type d'assistés ni les solutions apportées ne s'inscrivent dans le cadre des hôpitaux traditionnels.

### **SOURCES**

Les Archives départementales de l'Aveyron possèdent un fonds hospitalier particulièrement riche. Les séries les plus intéressantes concernent l'hôpital du Pas (sous-séries 61 H et 62 H, comportant notamment des comptes du XIVe siècle), l'hôpital Sainte-Croix (63 H) et la domerie Sainte-Marthe, dont les archives sont aujourd'hui réunies à celles du collège des jésuites (série D). Leur complément indispensable se trouve aux archives municipales de Rodez (délibérations et comptes consulaires), dans les minutes notariales et dans les archives épiscopales. Aux Archives nationales, les séries M, MM, S et Z <sup>1</sup> n contiennent de nombreux documents sur l'hôpital Saint-Jacques du fait de sa réunion à l'ordre de Saint-Lazare.

# **CHAPITRE PREMIER**

# ÉVOLUTION GENÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE À RODEZ

Vers 1340. Rodez, capitale religieuse et carrefour de routes, est partagée entre la Cité, ville de l'évêque, et le Bourg, ville du comte d'Armagnac, toutes deux administrées par des consuls. La ville compte alors quatre hôpitaux. L'hôpital du Pas est le plus ancien (1192) et le plus riche, grâce aux domaines et aux bénéfices dont l'ont gratifié le comte et l'évêque. Pendant tout le XIIIe siècle, son contrôle donne lieu à une lutte d'influence entre l'évêque et les consuls ; dans la première moitié du XIVe siècle, l'élément laic tend à s'imposer. La domerie Sainte-Marthe (début du XIIIe siècle), destinée aux passants, dépend de l'hôpital ou domerie d'Aubrac ; le chapitre cathédral de Rodez fait encore valoir, au début du XIVe siècle, ses prétentions à présenter le dom, ou recteur, à l'évêque. Deux établissements laïcs, les hôpitaux Vigouroux et de Brenguier Mercier, ont été fondés l'un par une puissante famille, l'autre par un chanoine (première mention respectivement en 1325 et 1340). Les ordres hospitaliers (ordre du Saint-Esprit de Montpellier) n'ont aucune dépendance à Rodez. La léproserie de Combecrose (Bourg) et celle de Saint-Cyrice (Cité) sont entièrement contrôlées, au XIVe siècle, par les consuls. Un règlement de 1348 donné à l'hôpital du Pas résume la situation : accroissement du pouvoir des consuls, diminution de celui du recteur, affirmation de l'autorité éminente du comte et de l'évêque.

Durant la seconde moitié du XIVe siècle, et jusqu'à la dégradation de 1380, la guerre et la peste déterminent une vague de fondations d'hôpitaux (hôpitaux Fortanier, 1346; Barrat, 1346; Hébrard, 1356, uni à la domerie Sainte-Marthe en 1381; Bastier, 1371; Sainte-Croix, 1373; La Parra, 1381; Cadel, XVe siècle?), qui sont le fait de marchands et d'ecclésiastiques. Placés généralement sous le patronage des consuls, certains établissements conservent des éléments religieux (chapelles).

Au XVIe siècle, le nombre des pauvres augmente ; des notions nouvelles se font jour : hostilité à l'égard des pauvres, inutiles et porteurs de maladie ; désir de les occuper ou de les enfermer ; volonté de réduire le nombre d'hôpitaux. Les hôpitaux de Saint-Jacques (ancien hôpital Barrat) et de Sainte-Croix sont repris en main, respectivement en 1512 et 1530. L'objet de la réforme est de séparer les fonctions religieuses et administratives et de restaurer les finances des établissements. Les petits hôpitaux disparaissent, réunis à d'autres établissements (Cadel à Saint-Jacques, Bouyssou à Sainte-Croix) ou vendus (La Parra et Vigouroux). Tout au long du siècle, se déroulent des procès à propos du statut de l'hôpital du Pas et de l'élection de son dom. Bien que les consuls ne parviennent pas à mettre définitivement la main sur le Pas, les efforts de restauration font, dans l'ensemble, sentir leurs effets, comme en témoigne une visite générale des consuls effectuée en 1553. En 1580, à la demande du cardinal d'Armagnac, évêque de Rodez et dom d'Au-

brac, la domerie Sainte-Marthe est unie au collège des jésuites de Rodez. Après les guerres de Religion, au début du XVIIe siècle, un élan nouveau est donné à l'assistance, avec la création de nouvelles confréries aux préoccupations charitables (confrérie de Saint-Jacques, dames de la Miséricorde). Une tentative de fondation d'hôpital pour enfants ayant échoué, l'hôpital du Pas se spécialise dans ce domaine; il organise également des distributions régulières de seigle. Un hôpital des veuves est fondé au début du XVIIe siècle et rattaché à l'hôpital Sainte-Croix. Enfin Saint-Jacques bénéficie des largesses du chanoine Austruy et s'embellit.

L'intervention du pouvoir royal est aussi tardive qu'efficace : l'action de l'intendant de Montauban (1667), soutenue par l'évêque Voyer de Paulmy, aboutit à la création d'un hôpital général, qui regroupe les hôpitaux du Pas, Sainte-Marthe et Sainte-Croix (1676). L'hôpital Saint-Jacques, malgré une brève sujétion à l'ordre de Saint-Lazare (1679-1678), conserve son indépendance et les deux léproseries lui sont réunies.

#### CHAPITRE II

### L'IMPLANTATION HOSPITALIÈRE ET LES FORMES D'ASSISTANCE

L'hôpital du Pas a été intentionnellement érigé sur la limite du Bourg et de la Cité, car le comte et l'évêque en avaient le patronage commun. La domerie Sainte-Marthe s'élevait à l'extérieur de la ville, parce que destinée aux pauvres passants. Les autres établissements ont été installés dans les maisons de leurs fondateurs. Léproseries et bodomies étaient plus éloignées, en raison du danger de contagion.

Les hôpitaux de Rodez pouvaient, à partir du XVIe siècle, accueillir une centaine de personnes, capacité largement en-deçà des besoins. Si le faible nombre de lépreux ne posait aucun problème, les bodomies ne suffisaient pas à contenir tous les pestiférés.

Les assistés le plus souvent recueillis dans les hôpitaux étaient des pauvres et des malades (artisans ruinés, serviteurs, paysans...). La durée de l'hébergement était variable. Pour ceux qui ne pouvaient trouver place, l'hôpital du Pas organisa systématiquement, au XVIIe siècle, des distributions de seigle et de pain. Les veuves étaient plus particulièrement accueillies dans l'hôpital Cadel jusqu'au XVIe siècle, puis à l'hôpital des veuves à partir du XVIIe. Les femmes en couches étaient reçues à l'hôpital du Pas et les enfants à Sainte-Marthe, Sainte-Croix et surtout au Pas. Suivant leur âge, ces derniers étaient placés en nourrice, envoyés à l'école ou aux champs, puis en apprentissage. Sainte-Marthe, Saint-Jacques ou Sainte-Croix hébergeaient les pauvres passants (marchands momentanément en difficulté ou lointains migrants du Nord de la France); la durée de leur séjour était limitée. Rodez a joué sur la route de Lyon à Toulouse un rôle de premier plan dans l'accueil des pèlerins : vers 1668, l'hôpital Saint-Jacques en recevait environ deux mille par an. Il

n'existait pas de maison pour les filles repenties ou les aliénés. En revanche, la capacité des léproseries permettait d'y accueillir des lépreux étrangers à Rodez. A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, l'hôpital du Pas sert parfois à coordonner l'action d'assistance des divers hôpitaux auxquels il redistribue une partie de ses ressources.

Les quatre bassins des pauvres (quêtes organisées sous l'autorité des consuls) que comptait la Cité au XIVe siècle, tombèrent en désaffection au XVIe; à la différence des hôpitaux, ils ne furent pas repris en main par les consuls. Sous forme de distributions de vivres ou de vêtements effectuées à date fixe, les diverses charités, municipales ou privées, attiraient jusqu'à des milliers de pauvres ; elles furent, pour la plupart, réunies à l'hôpital général. Les confréries de charité, municipales ou religieuses, périclitèrent au XVIe siècle ; les institutions privées qui leur succédèrent au début du siècle suivant se vouèrent essentiellement à l'assistance (dames de la Miséricorde, confrérie de Saint-Jacques et congrégations jésuites) et jouèrent un rôle déterminant dans la vie hospitalière.

Dans le domaine de l'assistance publique, les hôpitaux deviennent l'élément essentiel au XVII<sup>e</sup> siècle, s'appuyant sur des confréries qui canalisent la charité privée.

#### **CHAPITRE III**

## L'ADMINISTRATION DES HÔPITAUX ET DES LÉPROSERIES

La domerie Sainte-Marthe était le seul hôpital ayant statut de bénéfice; elle en avait les défauts : non-résidence, commende, cumul. Parmi les hôpitaux « en simple administration », les hôpitaux pourvus d'une chapelle (Saint-Jacques et Sainte-Croix) étaient soumis au droit de visite de l'évêque; ils gardaient un aspect religieux. Le statut de l'hôpital du Pas fut l'objet de longues controverses, car la pratique de la resignatio in favorem ainsi que l'appui de l'évêque et du parlement de Toulouse en firent un bénéfice de fait jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Les léproseries étaient des établissements municipaux.

À diverses époques, la personnalité marquante de plusieurs évêques a permis aux prélats de faire valoir leur droit de regard traditionnel sur les hôpitaux et de jouir d'une grande autorité à laquelle les consuls s'en remettaient souvent. Le rôle du comte dans l'assistance resta toujours négligeable; dans la suite, le roi de France ne se manifesta réellement, mais de manière éclatante, qu'au XVIIe siècle, avec la fondation de l'hôpital général et l'intervention de l'ordre de Saint-Lazare. Les consuls prétendaient diriger tous les établissements; néanmoins, jusqu'au XVIIe siècle, l'hôpital du Pas échappa en fait à leur contrôle; ils ne portèrent guère d'intérêt aux petits hôpitaux -en dehors de ceux de Saint-Jacques et de Sainte-Croix-, bien qu'ils en fussent les patrons désignés. Le chapitre cathédral recevait le serment des doms de Sainte-Marthe et du Pas, uniquement au titre de la chapelle de chacun des

établissements. Les liens entre Aubrac et Sainte-Marthe se sont distendus au XVIe siècle. Les familles des fondateurs d'hôpitaux ne se sont pas préoccupées des fondations, mais sans qu'il fût possible pour autant de modifier les dispositions prévues par les donateurs.

Dans les léproseries la présence d'un intermédiaire, parfois lui-même lépreux, entre les malades et les consuls n'était pas systématique. Le dom du Pas, élu en principe par les frères et prêtre obligatoirement, exerçait une double fonction administrative et religieuse ; il était souvent issu des familles de notables de la ville, d'où de fréquents exemples de népotisme ; il jouissait d'un certain prestige dans la ville et d'un train de vie supérieur à celui des frères de l'hôpital. Dans l'ordre d'Aubrac, la fonction de dom de Sainte-Marthe représentait une dignité importante ; vers le milieu du XVIe siècle, la pratique de la commende amène à la tête de la domerie des personnages totalement étrangers à la région, tels César Pamphile, noble romain et dernier dom. Aux chapelains-recteurs qui gouvernaient l'hôpital Saint-Jacques jusqu'au début du XVIe siècle, succédèrent des prieurs laïcs, puis des syndics au XVIIe siècle; ces derniers, choisis parmi les notables, étaient désignés par les consuls et secondés par les bailes de la confrérie de Saint-Jacques. À Sainte-Croix, des syndics laïcs, également nommés par les consuls, remplacèrent les chapelains à partir des années 1540 ; ils étaient choisis parmi le conseil du Bourg. Dans les petits hôpitaux, des hospitaliers faisaient fonction d'administrateurs.

Malgré la part accrue qu'y tient le pouvoir municipal, la direction des hôpitaux n'échappe pas totalement aux clercs, tels les chanoines Ruols et Austruy qui ont en grande partie restauré les hôpitaux de Sainte-Croix et de Saint-Jacques. Le poids des relations et des alliances reste déterminant : les procès de l'hôpital du Pas, au XVIe siècle, en offrent maints exemples.

### **CHAPITRE IV**

# L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE DES HÔPITAUX

La fortune de l'hôpital du Pas reposait essentiellement sur les cinq domaines qu'il possédait depuis la fin du XIIe siècle. Mode d'exploitation prépondérant au XIVe siècle, la régie fit place, à partir du milieu du siècle suivant et par étapes, au bail à ferme ; les techniques agricoles n'évoluèrent guère ; seigle, froment et légumineuses constituaient les cultures principales ; vu son importance dans la vie économique et matérielle de l'hôpital, le bétail était l'objet de soins particuliers. Par ailleurs, le Pas disposait de sources de revenus supplémentaires : les dîmes des cures, affermées régulièrement au XVIIe siècle ; un certain nombre de vignes tenues en régie jusqu'à la fin du XVIe siècle, puis généralement confiées à des métayers ou plus rarement baillées à cens ; des tenures emphytéotiques rurales (cens et champarts), nombreuses mais disséminées et de faible rapport, valant surtout par leurs droits casuels ; des biens urbains à Rodez



et quelques-uns à Millau, pour lesquels prévalait le bail à emphytéose, le bail à loyers ne s'étendant qu'à partir du milieu du XVIIe siècle ; les redevances de deux moulins et d'un four ; la location d'étals et de droits de pêche ; les rentes constituées qui n'apparaissent véritablement qu'au milieu du XVIIe siècle. Le dom assurait, pas toujours au mieux, la gestion du temporel, avec l'aide de deux celleriers, élus chaque année à la Pentecôte, et de syndics chargés du contentieux ; les frères croisés laics surveillaient les domaines. Les comptes de l'hôpital, rédigés probablement par les celleriers sous la direction du dom, distinguaient entre recettes et dépenses et entre argent et nature. Les différentes recettes ont évolué en fonction de l'évolution du bail à ferme : l'argent versé directement par le fermier rendait inutile toute commercialisation des produits de l'hôpital; la part du numéraire s'est donc accrue progressivement. Parmi les dépenses de l'établissement, les salaires ont aussi diminué à cause de la progression du fermage. On note, au XVIe siècle, le poids des décimes, mais aussi celui des dépenses de justice, dues à l'esprit procédurier de certains doms. Chaque année, le dom rendait ses comptes aux consuls. Au total, ses revenus en nature ou ses baux à ferme, révisés périodiquement, ont mis l'hôpital du Pas à l'abri d'un déclin de fortune.

L'organisation économique de l'hôpital Sainte-Marthe présente, mais à une moindre échelle, des caractéristiques identiques : pour les opérations de gestion, le dom se faisait fréquemment représenter par des procureurs; un cellerier s'occupait des comptes ; le rôle du dom d'Aubrac paraît théorique. La domerie possèdait un domaine à Vabre, qu'elle affermait depuis le XV<sup>e</sup> siècle ; à Rodez, une grande partie du quartier Sainte-Marthe était sous la seigneurie du dom, mais le rapport était minime ; les revenus les plus importants provenaient des tenures à champart ; censives, vignes et profits d'un moulin venaient en complément. Les frais d'exploitation des vignes constituaient la dépense la plus importante. Le budget de l'hôpital était excédentaire au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

Contrairement aux cas précédents, la fortune de l'hôpital Sainte-Croix suivit une augmentation constante. Jusqu'au XVIe siècle, l'établissement vécut sur la modeste dotation du fondateur; grâce aux biens provenant de la réunion de l'hôpital Bouyssou et des legs des chapelains Ruols et Molinier et investis par les syndics laïcs dans des rentes constituées, l'hôpital atteignit à la fin du XVIe siècle et au XVIIe une étonnante prospérité. Une évolution similaire, à l'hôpital Saint-Jacques, fut compromise par l'affectation à d'autres établissements des revenus initialement destinés à l'hôpital; jusqu'à ce qu'au XVIIe siècle, les legs considérables du chanoine Austruy permissent à l'hôpital de fonctionner à nouveau aisément.

Pour les petits hôpitaux, seule est connue la dotation initiale, toujours très faible; l'hôpital Vigouroux paraissait accablé par le poids des tailles au XVe siècle. Les deux léproseries tiraient leurs revenus de la mise à ferme par les consuls des profits de tenures groupées autour des établis-

sements, dont une partie était redistribuée aux lépreux sous forme de pension ; il s'y ajoutait les droits d'entrée payés par les lépreux ; toute-fois, à Saint-Cyrice, la situation économique réduisait les lépreux à mendier.

La diversité marquait aussi bien la composition du patrimoine des hôpitaux que sa gestion. Les hôpitaux subsistant au XVIe siècle ont tous réussi à surmonter, par la suite, les difficultés économiques. En 1668, l'échelle des revenus des hôpitaux s'établissait ainsi : Le Pas, 3 000 livres ; Sainte-Croix, 400 livres ; Saint-Jacques, 280 livres ; Sainte-Marthe, 200 livres ; Combecrose, 1 20 livres ; Saint-Cyrice, 26 livres.

#### CHAPITRE V

### LA VIE INTERNE DES HÔPITAUX ET DES LÉPROSERIES

L'hôpital du Pas comprenait plusieurs bâtiments ; les deux salles réservées aux pauvres étaient spacieuses, mais humides, sombres et meublées frustement ; le dom et les frères occupaient des bâtiments séparés. Dans la grande salle commune de l'hôpital Sainte-Marthe, le mc bilier apparaissait d'une rare indigence ; le dom et les frères habitaient l'ancien hôpital Hébrard, situé dans la Cité et à l'écart des pauvres. Vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le meilleur cadre était offert par l'hôpital Saint-Jacques. L'hôpital Sainte-Croix, installé au départ dans la maison de son fondateur, s'étend à partir du XVI<sup>e</sup> siècle et peut loger séparément hommes et femmes. Tous les autres établissements sont restés dans les bâtiments d'origine, maisons d'habitation ou parfois même simple ouvroir (hôpital Cadel). Les bâtiments des léproseries restent mal connus ; le mobilier y était sommaire.

Des communautés hospitalières desservaient les hôpitaux du Pas et Sainte-Marthe. Les neuf frères croisés du Pas (quatre laics et cinq prêtres), nantis du statut de «donnés», exerçaient des fonctions religieuses ou administratives, à l'exclusion des tâches d'assistance. Les sœurs disparaissent à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. À Sainte-Marthe, les mentions de frères sont exceptionnelles. Le personnel hospitalier subalterne, recruté parmi le petit peuple, s'acquittait parfois fort mal du soin des assistés. L'entretien des malades devait alors être confié soit à des femmes salariées, soit au bénévolat des dames de la Miséricorde, au XVII<sup>e</sup> siècle.

D'après les règlements du Pas (1348) et d'Aubrac (pour Sainte-Marthe), les deux repas quotidiens comportaient pour les frères, les femmes en couches et les malades des rations supérieures à celles des pauvres : leur composition variait en fonction des périodes de pénitence ou de fête. Au Pas, les produits provenaient généralement des domaines de l'hôpital. L'alimentation paraît avoir été relativement équilibrée et, surtout, elle était distribuée régulièrement.

Les soins les plus fréquents concernaient des affections bénignes mais nombreuses : anthrax et abcès de tous genres. Parmi les maladies plus

graves, les écrouelles sont mentionnées au XVIe siècle, la dysenterie et la variole au XVIIe siècle; la syphilis n'est jamais citée. À l'hôpital du Pas, la première apparition d'un chirurgien remonte à 1335; toutefois, la présence régulière de médecins, chirurgiens et barbiers ne se généralise pas avant le milieu du XVIe siècle. Les prescriptions destinées à améliorer l'hygiène ne semblent pas suivies d'effets sensibles. La thérapeutique reste traditionnelle (tisanes, saignées).

Quatre hôpitaux (le Pas, Sainte-Marthe, Saint-Jacques, Sainte-Croix) et les deux léproseries possédaient une chapelle, souvent mal entretenue ; chapelains ou recteurs ne manifestaient pas un zèle excessif envers leurs devoirs religieux, d'où de fréquents rappels à l'ordre. L'assistance spirituelle des pauvres est mal connue mais paraît surtout s'être exercée lors de leurs funérailles. Quelques mesures ont été prises pour que les assistés aient une vie morale digne ; le mariage des lépreux, interdit par les règlements, était autorisé en fait.

# **CHAPITRE VI**

## LA SOCIÉTÉ RUTHÉNOISE ET LES HÔPITAUX

Le dépouillement de testaments à trois époques différentes, 1350-1399, 1520-1529 et 1669, complété par un sondage pour 1420-1421, aide à saisir l'attitude des ruthénois envers leurs institutions d'assistance.

Le problème essentiel est celui de l'inspiration des legs charitables : désir sincère de sauver son âme en prenant le pauvre comme intercesseur ou geste de routine ? Si au XIV<sup>e</sup> siècle, les deux tiers des legs sont routiniers, les dispositions en faveur des hôpitaux se raréfient par la suite mais témoignent d'une piété plus authentique. Les legs en nature sont, en général, assez élevés. Les aumônes directes aux pauvres sont l'occasion d'associer ceux-ci aux funérailles du testateur. À travers les multiples clauses qui peuvent accompagner les legs, se dessinent l'intérêt ou la défiance des bienfaiteurs envers les établissements d'assistance. Aucun lien sensible n'apparaît entre la catégorie sociale du testateur et un type particulier de legs.

La seconde moitié du XIVe siècle est une période favorable aux hôpitaux, cités dans les deux tiers des testaments: Sainte-Marthe et le Pas sont les établissements les plus populaires; léproseries et aumônes directes rencontrent également la faveur des testateurs. Une baisse des legs aux hôpitaux, perceptible dès 1380, se confirme en 1420-1421: aucun legs ne concerne les hôpitaux, alors que les aumônes directes ont un succès constant, signe de la réputation dégradée des hôpitaux. En 1520-1529, les hôpitaux, à l'exception de l'hôpital Saint-Jacques, sont tombés dans une disgrâce profonde, parallèlement à une baisse générale de l'esprit charitable, peut-être consécutive à la détérioration de l'image des pauvres. En 1669, un seul testament sur cinquante-six contient un legs à un hôpital; la charité testamentaire connaît la même défaveur: l'amour du prochain tend à s'exprimer plus activement,

par le biais des confréries notamment. Les legs destinés à aider les mises en apprentissage d'indigents montrent que le pauvre auquel s'adresse le geste charitable n'est plus un symbole mais une réalité sociale.

### CONCLUSION

Du XIVe siècle à la fin du XVIIe siècle, les hôpitaux de Rodez se sont peu à peu affirmés comme la première institution d'assistance. Cette situation prépondérante est le fruit de l'unification et de la rationalisation du système hospitalier que symbolise l'hôpital général.

Malgré de nombreux défauts de fonctionnement et beaucoup d'imperfections, les hôpitaux ont puissamment contribué à soulager la misère : l'image des salles sinistres des hôpitaux ne doit pas éclipser celle, tout aussi réelle, des enfants placés en apprentissage.

L'originalité de Rodez, ville méridionale ayant une tradition consulaire, réside dans l'importance du rôle joué par l'évêque en ce qui concerne l'assistance et plus particulièrement le domaine hospitalier.

#### APPENDICE

# LES PROBLÈMES PARTICULIERS POSÉS PAR LA PESTE

La peste a frappé les contemporains par l'importance des bouleversements suscités et du nombre des victimes. Les solutions qu'exigeait ce mal dépassaient largement le cadre de l'assistance traditionnelle.

De 1348 à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la peste revient à intervalles réguliers de dix à quinze ans. Lorsque le rythme de récurrence s'accélère au XVI<sup>e</sup> siècle, les épidémies deviennent moins meurtrières. Plus espacées à partir des années 1560, elles déciment à nouveau la population (1585-1586, 1630 et 1652-1653).

Diverses mesures, plus ou moins efficaces, ont pour objet de prévenir les épidémies : garde des portes, suppression éventuelle des foires lors des menaces d'épidémie, nettoyage des rues et, au XVII<sup>e</sup> siècle, billet de santé exigé des étrangers. Lorsqu'elles se révèlent sans effet, reste le recours aux voeux. La création d'un conseil de santé, qui marque un début d'efficacité dans la lutte contre la peste, ne date que de 1628.

En cas d'épidémie, la fuite représente un premier moyen de défense, y compris pour les consuls. Dans la ville, le capitaine de santé veille au maintien de l'ordre et à l'isolement des pestiférés, moyennant des gages élevés. Les cureurs, que l'on va parfois chercher dans des régions éloignées, désinfectent la ville ; de même que les médecins, ils font payer très cher leurs services.

La plupart des hôpitaux, loin de recueillir les pestiférés, ne sont que des foyers d'infection. Les refuges spécialisés édifiés au XVIe siècle, les bodomies, ne peuvent suffire à accueillir tous les pestiférés; de nombreuses huttes et cabanes se dressent autour de la ville.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

Règlement de l'hôpital du Pas (1348).— Réception d'une «donnée» à l'hôpital du Pas (1388).— Visite des hôpitaux par les consuls du Bourg et de la Cité (1553).— Bail de l'administration de la domerie Sainte-Marthe à Jean Loubière (1613).— Délibération du conseil de santé de Rodez à l'occasion de la peste de 1630.

#### **ANNEXES**

Listes des recteurs des hôpitaux Notre-Dame du Pas, Sainte-Marthe, Saint-Jacques et Sainte-Croix.- Graphiques : la vie économique de l'hôpital du Pas.

#### ILLUSTRATIONS ET CARTES

Localisation des hôpitaux, léproseries et bodomies.— Cartes des biens des hôpitaux du Pas et Sainte-Marthe.— Photographies d'objets précieux des chapelles Notre-Dame du Pas et Saint-Jacques.— Portrait du chanoine Raymond d'Austruy (1592-1662).